

Dans ce numéro

Page 1 :

- ▶ Editorial

Page 2 :

- ▶ Journée mobilisation intersyndicale du 13 Octobre
- ▶ Résultats 1er semestre
- ▶ Pouvoir d'achat en baisse
- ▶ Chiffre du mois

Page 3 :

- ▶ Souriez, vous êtes filmé
- ▶ Cadre licencié, Michelin condamné
- ▶ Appel à la mobilisation

Page 4 :

- ▶ Refus de licenciement d'un élu à Montceau
- ▶ Droit à congés lors des arrêts maladie
- ▶ Mutuelle: Mise au point

Pages 5 & 6 :

Actualité des sites :

- ▶ Ladoux
- ▶ Combaude
- ▶ Gravanches
- ▶ Les Carmes

NOS SALAIRES ET NOS VIES

Climat, crise, guerre : partout où le regard se tourne, on a l'impression d'être dans un scénario de film catastrophe.

Les tensions montent partout dans le monde. La guerre en Ukraine, les pressions contre la chine ou la situation en Afrique, avec les menaces d'intervention militaire de la France, s'inscrivent dans un contexte de profonde crise économique mondiale et de confrontation entre impérialismes.

Augmentation des budgets militaires, propagande dans les médias et en direction de la jeunesse ... tout est fait pour nous préparer à une généralisation de la guerre.

C'est au nom de la défense des valeurs démocratiques qu'ils enrôleront leurs populations dans un futur conflit. Mais, comme disait Anatole France : « *On croit mourir pour la patrie ; on meurt pour des industriels* ».

Pendant ce temps-là, les profits explosent et notre pouvoir d'achat continue de chuter.

Les actionnaires ont de quoi se frotter les mains après l'annonce des résultats du 1^{er} semestre, avec un bénéfice net en hausse de 44% pour Michelin. Pour l'ensemble du CAC 40, il atteint 81 milliards.

Le patronat et son gouvernement cherchent encore à opposer les salariés entre eux pour mieux nous exploiter : mesures contre les chômeurs, 15h d'activité hebdomadaire obligatoire pour les allocataires du RSA ou démagogie sans cesse croissante contre les travailleurs immigrés.

Ils veulent nous faire trimer plus, réduire notre accès aux soins et nous priver de l'essentiel avec des salaires qui ne suivent pas la hausse du coût de la vie.

Après l'explosion des prix de l'énergie de l'an dernier, **la hausse des prix s'est généralisée à presque tous les secteurs**. La plupart des ménages font des économies sur les achats de rentrée. Et de plus en plus de travailleurs pauvres sont contraints d'aller aux restos du cœur ou au secours populaire pour se nourrir.

La mobilisation interprofessionnelle du vendredi 13 octobre doit être le début d'une mobilisation indispensable :

- **pour exiger des salaires qui permettent de vivre décemment,**
- **pour imposer l'indexation des salaires sur les prix,**
- **pour remettre en cause ce système capitaliste qui est prêt à tout écraser devant lui pour augmenter les profits.**

Dominique LECLAIR

Les Gravanches

Membre du CSE



TOUS MOBILISÉS LES 13, 14 & 15 OCTOBRE

L'intersyndicale nationale appelle à la mobilisation le 13 octobre pour les salaires et l'égalité femmes-hommes

* * * * *

La CGT Michelin appelle :

- A participer à la **manifestation vendredi 13 octobre 10h - Place du 1er mai**
- A des **arrêts de travail** :
 - ▶ du 13 au 15 oct.
 - ▶ à partir du jeudi 12 pour l'Équipe C pour participer à la manifestation
 - ▶ Arrêts de travail pouvant aller jusqu'à la journée complète

RÉSULTAT 1^{ER} SEM 2023 : ENCORE UN RECORD ...

« Michelin : le bénéfice bondit de près de 50% au premier semestre, porté par des hausses de prix » titrait le journal Le Figaro au lendemain de l'annonce des résultats Michelin au 1^{er} semestre 2023.

Au premier semestre 2023 :

- ▶ Le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 5,9%, à 14,1 milliards d'euros ... « dans un contexte de marchés défavorables » comme le précise Michelin dans son communiqué de presse !
- ▶ le bénéfice net a bondi de 44%, à 1,22 milliard d'euros.
 - ↳ Ce bénéfice représente plus de 1530 euros par mois par salarié du groupe dans le monde (sur les six premiers mois)



Les actionnaires de Michelin peuvent se frotter les mains. Comme pour les autres groupes du CAC 40, les bénéfices sont dopés par la hausse des prix à la consommation, par des salaires à la traîne et l'aggravation des conditions de travail.

NOTRE POUVOIR D'ACHAT TOUJOURS EN BAISSÉ

Le gouvernement a osé cet été se réjouir d'un ralentissement de l'inflation.



Même si l'inflation « officielle » est légèrement en baisse, cela signifie que les prix continuent à augmenter et que notre pouvoir d'achat se réduit comme peau de chagrin.

Depuis la fin 2021, les hausses des prix s'ajoutent les unes aux autres.

Carburants, gaz, alimentation, électricité, fournitures scolaires ... ce sont toutes les dépenses essentielles des travailleurs qui sont impactées.

- ▶ Selon le cabinet patronal Circana, les prix de consommation courante ont augmenté de 21,3% en 2 ans, confirmant ce que nous ressentons au fil des mois.
- ▶ Après 25% de hausse des prix de l'électricité en 2023, on nous annonce encore au minimum 10% supplémentaire début 2024.
- ▶ Les carburants, repartis à la hausse, sont proches des records alors que le prix du baril est loin des 120€ atteints en mai 2022. Les majors pétrolières empochent la différence !

Imposer l'augmentation des salaires et leur indexation sur la hausse réelle des prix EST UNE URGENCE !

LE CHIFFRE DU MOIS : 25% en 2 ans

Selon l'institut NielsenIQ, référence pour beaucoup de médias, les prix des produits alimentaires ont augmenté, en 2 ans, de près de 25%.

Alors que les prix de certaines matières premières (telles que les céréales) baissent significativement, les industriels de l'alimentaire et de la grande distribution maintiennent des prix très élevés et font exploser leurs bénéfices.

Cela n'empêche pas les patrons des grandes enseignes de se faire passer pour des bienfaiteurs en baissant seulement quelques prix parmi des milliers.

SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS !



Comme vous le savez, le 7 juillet une caméra cachée a été trouvée dans une salle de pause au service MMS de l'usine de la Combaude.

Une fois alertée, la CGT a fait le nécessaire pour faire démonter cette caméra. Une rencontre entre les responsables et deux membres de la CSSCT a eu lieu l'après-midi même.

Et, le matin du lundi 10 juillet, les élus CGT ont participé aux réunions de secteurs (point 5') en présence des responsables du site. Ceux-ci ont dû reconnaître leur responsabilité devant les salariés.

Vu la gravité des faits, nous avons communiqué auprès de la presse pour dénoncer ces pratiques et empêcher que cela ne se reproduise dans d'autres services.

La CGT a joué son rôle de lanceur d'alerte et de prévention, car être élu c'est surtout s'assurer que les salariés travaillent dans de bonnes conditions.

Le groupe a été contraint de présenter publiquement ses excuses et de déclencher une enquête interne. A quoi va-t-elle aboutir ?

De son côté, la CGT Michelin Clermont a déposé une plainte avec l'appui de sa fédération nationale, la FNIC.

UN CADRE, MILITANT CGT, FAIT CONDAMNER MICHELIN

Eric Collenne est arrivé chez Michelin en 2008, pour refondre intégralement les systèmes d'information de la Supply Chain Amont.

En 2014, lessivé par les méthodes de travail, il a fait un burn-out.

Il est ensuite revenu dans l'entreprise et a intégré le CHSCT avec la ferme intention de lutter contre les RPS. Parallèlement, il a fait reconnaître son burn-out en maladie professionnelle.

En 2018, après moult discriminations syndicales, l'entreprise l'a licencié pour inaptitude à tous postes.

Eric a alors saisi le conseil des prud'hommes.

Le 12 septembre 2023, **la cour d'appel de Riom a renforcé le jugement rendu, en avril 2021, par le Conseil des Prud'hommes en condamnant la société MICHELIN à lui verser le double de la somme prévue par le premier jugement, à titre de dommages-intérêts en réparation des préjudices subis du fait d'une perte injustifiée d'emploi due au manquement de l'employeur à son obligation de sécurité.**

Eric Collenne a écrit, en 2021, le témoignage de son passage dans l'entreprise dans un livre : « La méthode Michelin, comment rendre les salariés inaptés au travail ». publié aux Editions Plon



TOUS MOBILISÉS À PARTIR DU 13 OCTOBRE

Réunis en assemblée générale le 5 septembre à Montreuil, les syndicats de la Fédération nationale des industries Chimiques (FNIC-CGT) ont marqué la volonté de s'engager dans la bataille des salaires et de la pénibilité.

La FNIC-CGT voit deux urgences absolues :

- L'augmentation des salaires et des pensions partout, maintenant, avec pour objectif l'indexation automatique du SMIC des salaires et des pensions sur l'inflation
- La reconnaissance de la pénibilité : travail de nuit, expositions aux produits, aux charges lourdes, au bruit, RPS, etc.

La CGT Michelin appelle donc à la grève les vendredis et les week-ends (pour les EFS) à partir du 13 octobre jusqu'à fin décembre

MONTCEAU (BLANZY) :

L'INSPECTION DU TRAVAIL REFUSE LE LICENCIEMENT D'UN ÉLU CGT

Un militant CGT à Montceau, a été harcelé par l'entreprise ces dernières années.

Celle-ci a décidé de son licenciement, et a été obligée de consulter le CSE du site au printemps dernier afin que l'instance donne un avis.

A l'issue des débats, la quasi-totalité des élus CFE-CGC et SUD a voté le licenciement de notre camarade, se rendant ainsi complices de la direction. Seul l'un d'entre eux s'est abstenu.

La CGT a voté contre, comme elle l'a toujours fait pour tout salarié menacé de licenciement. En effet, la CGT considère que les représentants du personnel ont le devoir de défendre les salariés, et non d'aider l'entreprise à licencier.

Cependant, l'enquête « à charge », basée sur des témoignages anonymes, voire mensongers, n'a pas convaincu l'inspection du travail qui a refusé, fin juillet 2023, le licenciement, donnant raison à notre camarade.

Michelin, qui prône tant le respect des faits, a dû manger son chapeau et réintégrer ce militant dans l'entreprise.

Dernière minute

LES SALARIÉS EN ARRÊT MALADIE DOIVENT ACQUÉRIR DES DROITS À CONGÉ

La cour de cassation a jugé le 13 septembre 2023, qu'un salarié en arrêt maladie acquiert des droits à congé payé, en conformité avec le droit européen, même si le Code du travail français dit le contraire.

Elle confirme ainsi une décision de justice du 18 juillet 2023.

Elle a aussi jugé qu'**en cas d'accident du travail**, le calcul des droits à congé payé ne sera plus limité à la première année de l'arrêt de travail. Et, dans un arrêt du même jour, la Cour de cassation retient des **garanties similaires au moment du congé parental**.

* * * * *

En théorie, l'état devrait désormais aligner le droit français sur le droit de l'Union européenne.

Mais le gouvernement continuera-t-il de bafouer ce droit des salariés ?

Il y a encore là un combat à mener !

Faisons respecter par Michelin notre droit à l'acquisition de congés payés durant nos périodes d'absence pour maladie ou accident !

👉 *Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter la CGT Michelin*

MUTUELLE MNPEM : UNE MISE AU POINT S'IMPOSE

Au sujet de la gestion de la mutuelle des salariés Michelin, nous avons entendu plusieurs syndicats se gargariser, ici ou là : « **nous avons décidé** », « **nous avons mis en place** », « **nous avons fait** » ...

Qu'en est-il exactement ?

Tout d'abord, il faut se souvenir que les décisions prises par la mutuelle le sont, en petite partie, par son bureau et, pour l'essentiel, par son conseil d'administration. Or, ces deux instances sont constituées de **représentants des 4 syndicats** ayant obtenu des élu(e)s aux élections de la MNPEM, à savoir : La CFDT (dont est issu l'actuel président), la CFE-CGC, la CGT et SUD.



Les décisions sont donc **débatues par tous** et **votées à la majorité** des membres.

En 8 ans de présidence CGT (2014-2022), jamais notre syndicat n'a osé usurper le droit de dire : « *j'ai décidé* », « *j'ai fait* », ni s'approprier injustement les mesures votées par un conseil d'administration qui fait son travail au mieux et s'enrichit constamment de **l'avis de TOUS**.

L'ACTUALITÉ DES SITES CLERMONTOIS ...

LADOUX – E4

ENFIN UNE VRAIE SALLE DE PAUSE AU LOCAL 500 ?

Depuis plusieurs années, les salariés de E4 (assemblage et local 500) avaient pour habitude de prendre leurs pauses dans un espace aménagé par leur soin ... faute de vrai local.

Suite à l'intervention de vos élus CGT, un local est en cours d'aménagement.

* * *

GRAVANCHES

CE N'EST PAS LA MER A BOIRE

La direction vient de distribuer des tasses métalliques aux salariés des Gravanches.

Du point de vue de l'hygiène, celles-ci ne seront pas adaptées pour tous ceux d'entre nous qui travaillons dans un environnement sale.

Alors, la question persiste :

Comment s'hydrater, à moins de courir après un responsable flux pour qu'il fournisse des gobelets au compte-goutte ?

C'est un souci au quotidien, et cela a posé des problèmes cet été, notamment lors des périodes de canicule.

Début septembre, les élus CGT, ont une nouvelle fois demandé à la direction d'installer des distributeurs de gobelets en carton près de chaque point de distribution d'eau dans l'usine.

A MMS (Combaude) la direction a essayé de supprimer les gobelets mais à la suite de l'intervention des salariés, elle a du revenir sur sa décision.

COMBAUDE : CONGÉS IMPOSÉS À MAT/RT

Le vol de congés payés devient monnaie courante dans les différents ateliers de production, à Clermont-Fd comme sur les autres sites. Après l'usine des Gravanches en Février et l'atelier C2 de Cataroux au mois de mai, **certaines salariés de l'activité de MAT/RT de la Combaude, ont été victimes à leur tour de cette spoliation de congés, tout ceci pour couvrir des pannes à répétitions de leurs outils de travail.**

Sont-ils responsables de cette situation ? Non !!

Ils subissent les conséquences de la gestion de ces pannes, de l'incendie de leurs outils de travail et surtout de l'investissement tardif pour le remplacement de ce banc (travaux qui viennent juste de débiter).

La conséquence pour les personnes concernées par ce vol est d'avoir moins de congés pour les fêtes de fin d'année. L'activité professionnelle ne doit pas pénaliser la vie familiale.

Vu les résultats financiers de l'entreprise sur ce premier semestre, ne pouvait-elle pas rémunérer les salariés au lieu de leur voler des jours ?



GRAVANCHES : C'EST SELON ...

Aux Gravanches, les ateliers de la Préparation et de la Fabrication sont séparés par un long bâtiment (près de 200 mètres), nommé « rue couverte », où circulent des engins de manutention.

En hiver, il y fait un froid de canard. Malgré les multiples demandes des salariés et de vos élus CGT, l'entreprise n'a jamais voulu l'isoler ni la chauffer.

Mais bientôt une moitié de la rue couverte servira aussi de lieu de stockage pour les gommages. Celles-ci ne pouvant pas être utilisées si elles sont trop froides, la direction a miraculeusement décidé d'isoler et de chauffer cette zone ... **mais juste cette zone !** La gomme d'accord, mais le confort et les conditions de travail des salariés, c'est non !

Si seulement la gomme avait aussi du mal à supporter les fortes températures, peut-être qu'il ferait moins de 35 ou 40 degrés à la Préparation en été !

LADOUX – F31 / E3 / F40

RVA : OÙ EST L'ARNAQUE ?

A Ladoux, le critère "IPI" (*Indice de Production Industrielle*) permet, ou pas, de déclencher la RVA des ateliers F31, E3 et F40. Un « IPI bon » c'est 100%, sinon c'est 50% de RVA.

- Début janvier l'IPI est calculé par la hiérarchie pour le premier semestre.
- En janvier, nous nous retrouvons avec une charge de travail importante et du retard sur les tests clients.
- En Février et Mars, la hiérarchie nous félicite : « *bravo à tous, on a rattrapé le retard et les clients sont contents* ». La RVA est de 100% pour le premier trimestre.
- En Avril, l'IPI n'est pas bon, mais en mai il repasse au vert, puis en juin de nouveau en rouge. La direction nous explique que nous sommes **hors objectif**, à la suite d'un manque d'activité et nous verse seulement 50% de la RVA sur le **second trimestre** ... alors que le "client" est content car il n'y a plus d'attente pour les tests. Les agents sont pénalisés alors qu'ils n'ont aucun levier pour atteindre la cible.

Cerise sur le gâteau : si l'on regarde l'IPI sur l'ensemble du semestre, il est au vert. Tout est bien pensé pour éviter de nous rémunérer !

Voilà, notamment, pourquoi la CGT explique que cette prime est un piège.

Le travail doit être rémunéré par une augmentation du salaire.

Alors, versez-nous les 200 € Net par mois sur notre salaire et adieu la RVA !

Site internet :

www.cgtmichelin.fr



Pour joindre votre syndicat CGT Michelin :

04 73 36 07 71

contact@cgtmichelin.fr

Contacts délégués syndicaux :

Romain Baciak :

06.47.76.40.32

Laurence Schlienger :

06.80.91.32.76

Hervé Charnet :

06.80.44.60.22

Dominique Leclair :

06.80.18.75.13

José Arrieta :

07.86.56.46.55

Eric Gouttebaron :

06.31.34.88.63

Gérald Lobo :

06.67.69.56.55

LES CARMES

FERMETURE DES BATIMENTS EN AOÛT

Les mesures de sobriété énergétique prises aux Carmes, au début du mois d'août, ont très vite montré leurs limites.

Lors d'une tournée sur le site, nos représentants syndicaux ont constaté des conditions de travail déplorables pour les salariés.

- Un manque de places évident au forum. Le nombre de salariés sur site était bien supérieur à celui escompté. Ainsi, environ 900 personnes ont badgé lundi 31 juillet et mardi 01 août.
- Par défaut, les salariés ont occupé la brasserie, le rdc du forum, les couloirs, ont ouvert de nouvelles salles...
- Des chaises inadaptées pour une journée complète de travail dans les salles mises à disposition.
- Des réunions Teams au beau milieu d'autres salariés, ou dans le parc
- Des nouveaux arrivants formés dans des salles communes parfois sur du D1.
- Des pompiers sur-sollicités, obligés de courir d'un coin à l'autre du site pour ouvrir des bureaux lorsque les salariés n'avaient pas leur matériel. De nombreuses alertes intrusions à gérer dans les bâtiments sous alarme.
- Une coupure d'eau lundi au forum sans aucune communication préalable. De nombreux salariés se sont retrouvés sans accès à l'eau pendant plusieurs heures.

Et cette liste n'est pas exhaustive !

La volonté de réduire la facture énergétique justifie-t-elle la dégradation des conditions de travail ?

Nous pouvons comprendre qu'il est impensable aujourd'hui, à l'heure du dérèglement climatique, de faire tourner des climatisations pendant 3 semaines, dans des bâtiments quasiment vides.

Mais nous pouvons légitimement nous demander comment la fermeture des bâtiments a été organisée :

- Quels critères ont déterminé ces choix ?
- Pourquoi ne pas avoir communiqué davantage sur ce sujet au mois de juin, pour s'assurer que tous les salariés aient l'information au retour des vacances ?

Cette situation a été remontée à la direction par les représentants CGT. Très rapidement, les bâtiments ont été réouverts et les salariés ont pu retrouver leurs bureaux.

Même si la grosse majorité des salariés est en congés au mois d'août, il est inadmissible que les autres travaillent dans des conditions dégradées.

Il va falloir trouver une organisation plus optimale en août 2024.

Rejoignez la CGT, le Syndicat de tous les salariés:

Nom –Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Service - Atelier—Usine

Mail : @ ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner au syndicat (voir coordonnées en colonne de gauche)